

TERRES D'HORIZON




CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

6 DOSSIER
SALON INTERNATIONAL
DE L'AGRICULTURE

15 ÉNERGIE
HAUSSE DES PRIX DE
L'ÉNERGIE : AIDES 2023

16 ÉLEVAGE
ET SI ON PARLAIT
BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

4 EN BREF

5 CONJONCTURE
L'ALIMENTATION COMME
VARIABLE D'AJUSTEMENT

6 DOSSIER
SALON DE L'AGRICULTURE
COMME UN PARFUM DE SUD

14 ÉNERGIE
HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE :
AIDES 2023

17 BIENVENUE
À LA FERME

18 ÉLEVAGE
ET SI ON PARLAIT
BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

20 APICULTURE
PROTECTION DES ABEILLES
VIS-À-VIS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

21 TECHNIQUE & FILIÈRES
LES PRINCIPAUX AUXILIAIRES
UTILISABLES EN CULTURE HORTICOLE

22 CONSEIL STRATÉGIQUE
CONSEIL STRATÉGIQUE
PHYTO MODE D'EMPLOI

23 VOS DROITS
LA FIN DU
BAIL RURAL

24 AGENDA



TERRES D'HORIZON

Tél : 04 93 18 45 00
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chamgabri.fr
Site : <https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/>

Directeur de la publication : Michel Dessus
Rédactrice-en-chef : Estelle Donne
Comité de rédaction : Jean-Philippe Frère, Estelle Donne
Contributeurs pour ce numéro : Olivier Abaziou, Monique Bassoleil, Jean-Luc Belliard, Cédric Bianchi, Serge Graverol, Harry Hozé (dossier), Nadine Niel, Estelle Pernot, Stéphane Robinson, Laura Ruiz, Blandine Sacquepee
Direction artistique : Régis Lesserteur
Mises en page : Kent Robinson
Réalisation : Robinson&Co
Impression : FacImprimeur (06300 Nice)
Crédits photo sans mention : AdobeStock
Crédit photo couverture : Thierry Lindauer/LA MONTAGNE/Maxppp

Dépôt légal à parution
ISSN : 1962 - 2899



MICHEL DESSUS
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES



L'eau concentre toute notre attention : vos élus et moi-même sommes mobilisés et œuvrons plus que jamais et de toutes nos forces pour le maintien de l'accessibilité des nôtres à l'eau, les yeux rivés sur les niveaux d'Alerte qui nous sont annoncés ! Néanmoins chaque année, au Salon international de l'agriculture une vache égérie permet de mettre à l'honneur un triptyque : le territoire, le produit et l'homme.

Ovalie, vache de race Salers âgée de 5 ans en fut le symbole cette année ! Sélectionnée pour représenter la race et figurer sur l'affiche de cette édition 2023 du Salon, Ovalie illustre parfaitement la race Salers : une robe acajou, des poils longs et frisés, un museau rosé, des cornes grandes et fines de couleur claire en forme de lyre;

Mais c'est aussi un symbole fort, représentatif et porteur d'espoir que nous partageons avec Marine et Michel Van Simmertier, propriétaires d'Ovalie. Nous partageons la fierté et l'émotion de ce couple de jeunes éleveurs récemment installés ! Ils sont le témoignage vivant de la passion et de la vocation agricole ! Le salon, c'est la formidable occasion pour aborder le défi qui se pose à nos filières, celui du renouvellement générationnel des agriculteurs. Face au départ à la retraite de 55% des agriculteurs à l'horizon 2030, l'accompagnement doit être global et se décliner en plusieurs étapes correspondant à des moments clés de la vie de l'entreprise agricole : préparation à l'installation, installation et transmission.

Le salon de l'agriculture c'est une bulle de communication positive ; l'occasion d'expliquer la réalité de l'agriculture et de valoriser la qualité des produits auprès des consommateurs pour leur permettre un choix éclairé, et de se détacher un instant au moins, du contexte de crise que nous vivons lié à la guerre en Ukraine, à la réforme des retraites, aux alertes sécheresse de l'ensemble du territoire.

**LE SALON DE
L'AGRICULTURE
C'EST UNE BULLE DE
COMMUNICATION
POSITIVE**

Nous y avons vu, aux côtés de nos élus, tout l'engagement et les progrès réalisés par les agriculteurs : changement des pratiques culturales, stockage du carbone, utilisation des énergies renouvelables (méthanisation, agrivoltaïsme...), les solutions innovantes de nos fournisseurs et starts up ! L'enjeu du numérique, des formations, notre souveraineté alimentaire en danger.

Nous avons pu à cette occasion interpeller Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en lui communiquant toute notre inquiétude concernant la pérennisation de l'accès à l'eau des agriculteurs, notre exclusion malheureuse de tout dispositif d'aide. Nous n'avons pas manqué de lui proposer les solutions techniques qu'il convient de toute urgence d'encourager et de subventionner (retenues collinaires, bâches souples...)

Pour finir je ne peux m'empêcher de reprendre les propos de notre président de Chambres d'agriculture France, M Sébastien WINDSOR : " Le Salon de l'agriculture est une formidable opportunité de dialogue avec la société. Face aux enjeux du changement climatique et de souveraineté alimentaire, l'agriculture apporte des solutions et il faut le faire savoir ! "

Et d'adresser mes sincères félicitations de rigueur face aux produits locaux d'excellence remarquablement récompensés au salon par le Concours Général Agricole, au concours Foire de Brignoles et à l'investissement dont ont fait preuve chacun de nos agriculteurs pendant une semaine.

N'en doutez pas, nous serons bien au SIA 2024 , pour sa 60e édition ! Toujours investis et actifs dans la promotion et défense de nos filières résilientes !



4 EN BREF

RÉUNION DU COMITE D'ORIENTATION TRANSMISSION INSTALLATION (COTI) LE 11 MAI 2023 AU CREAM

Un COTI de printemps organisé par la Chambre d'Agriculture va se tenir le 11 mai prochain avec les partenaires institutionnels de la Chambre (Administrations, MSA, syndicats agricoles, partenaires financiers, SAFER et économiques du monde agricole) afin de faire un bilan pour l'année 2022 de l'activité Installation-Transmission sur le Département. Ce sera également l'occasion d'échanger sur les enjeux et les attentes liés à ces thématiques.

NOUVEAUTÉ DANS L'ÉQUIPEMENT DES CHEPTELS



Cédric Dhoinot - DRG

La Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques a débuté l'an dernier, à l'initiative des éleveurs qui estiment, une expérimentation sur la pose de colliers émetteurs sur ovins, bovins, caprins, chevaux. Ces colliers sont équipés de balises GPS qui géolocalisent les animaux même en zones « blanches », via un système satellitaire identique à

celui des balises marines. Les informations de localisation remontent toutes les demi-heures sur le téléphone ou la tablette de l'éleveur, par l'intermédiaire d'une application simple d'utilisation. Le retour de cette expérimentation est très positif :

- > les animaux ne sont pas gênés par le collier émetteur,
- > seuls les animaux « meneurs » sont équipés.
- > les éleveurs ont moins de stress vis-à-vis du positionnement du cheptel, cela évite des déplacements inutiles

De ce fait, nous vous proposons, si vous êtes intéressés, de faire vos commandes de colliers émetteurs auprès de la société AGILTECH : contact@agiltech.fr

> LA CA DES ALPES-MARITIMES PEUT ÉGALEMENT VOUS APPORTER PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SUJET.

CONTACT : MONIQUE BASSOLEIL

FOCUS PAC 2023 LE SOUTIEN AU PETIT MARAÎCHAGE



Cédric Dhoinot - Chambre d'Agriculture 64

A partir de 2023, une nouvelle aide couplée à l'hectare est mise en place pour soutenir les petites surfaces cultivées en maraîchage, produisant des légumes ou des petits fruits rouges. L'objectif est de favoriser l'implantation des petits maraîchers sur l'ensemble du territoire, et d'encourager la diversification des petites exploitations vers la production de légumes.

Cela répond à une demande forte des consommateurs, souvent associée à des exigences en matière de réduction de produits de synthèse des cultures. Par ailleurs, les surfaces modestes de ces productions et leurs dispersions dans le territoire permettent de développer un maillage propice à la biodiversité.

> Un coup de pouce à hauteur de 1588€ /ha

Afin d'être éligible, le demandeur doit exploiter une surface agricole comprise entre **0,5 et 3ha (surface exploitée)** de légumes ou petits fruits rouges. 9

> Un soutien réévalué pour les Jeunes Agriculteurs (JA)

Le paiement « additionnel » aux jeunes agriculteurs est un paiement découplé, payé en complément et dans la limite des 34 premiers DPB activés par une exploitation contrôlée par un jeune agriculteur n'ayant pas forcément suivi un parcours DJA. Cette aide est revalorisée pour la nouvelle version PAC 2023-27, elle devient forfaitaire et s'élève à 4469€.

> LIENS UTILES

DOSSIER DEMANDE NUMÉRO PACAGE :

[HTTPS://WWW1.TELEPAC.AGRICULTURE.GOUV.FR/TELEPAC/PDF/TDE/EXPLOITATION_DEMANDE_ATTRIBUTION_NUMERO_PACAGE.PDF](https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/TDE/EXPLOITATION_DEMANDE_ATTRIBUTION_NUMERO_PACAGE.PDF)

TÉLÉPAC : [HTTPS://WWW.TELEPAC.AGRICULTURE.GOUV.FR/TELEPAC/AUTH/ACCUEIL.ACTION](https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action)

Pas de répit pour l'inflation. L'énergie avait emballé la dynamique, l'alimentation vient actuellement l'aggraver. Et le dévissage de l'euro face au dollar n'a rien arrangé.



L'ALIMENTATION

COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

-8%

DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN ALIMENTAIRE EN FRANCE EN DÉCEMBRE 2022 (PAR RAPPORT À 2017-2019)

En France, les prix à la consommation ont progressé de 6,2% en février dernier en rythme annuel. Les deux principaux postes contributeurs de l'inflation restent indéniablement l'énergie et l'alimentaire, avec une inflation respective de 14% sur l'énergie et de 14,5% sur l'alimentation. En février, le prix du caddy s'est ainsi alourdi de 16,9% pour le lait, les fromages et les œufs ; de 14% pour la viande, de 9,3% pour les légumes frais et de 6,1% pour les fruits frais.

Les prix alimentaires tirent l'inflation vers le haut

Si le bouclier tarifaire a permis en France de maintenir peu ou prou un certain pouvoir d'achat, l'inflation persistante voire aggravée sur les produits alimentaires induit de nouveaux réflexes chez le consommateur français qui achète ailleurs, moins et moins cher. Ainsi fréquente-t-il de nouvelles enseignes et réalise-t-il notamment davantage d'achats dans les EDMP (Enseignes à Dominante

Marques Propres) telles Lidl, Leader Price, Netto, Aldi, Le Mutant... (Sondage OpinionWay pour Bonial, septembre 2022). Ainsi a-t-il réduit significativement ses quantités achetées sur le lait, les fruits et légumes, la boucherie/charcuterie et les vins. Ainsi s'est-il décidé à acheter moins cher au détriment du levier « valorisation », les produits bio étant les premiers impactés par cette réorientation des achats.

Autre constat, les ménages modestes, ruraux ou des petites villes sont les plus touchés par cette inflation que les hausses d'intérêt régulières des banques centrales n'arrivent pas à encore à contenir dans le raisonnable.

Incertitudes à court terme

Difficile de se projeter pour l'heure tant le niveau des prix de l'alimentaire restent conditionnés à un nombre important de facteurs. Le niveau des récoltes pour commencer : quid des emblavements ? Quid de l'évolution du climat et notamment de la problématique de la sécheresse ? Il faut aussi prendre en compte les disponibilités à l'exportation : avenir de l'accord sur les corridors humanitaires après le 18 mai, possibilité pour la Russie

d'exporter ses grains (sanctions, assureurs), restrictions de certains pays exportateurs comme l'Inde... Le niveau de la demande est également un paramètre non négligeable.

En mars dernier, dans ses projections macroéconomiques sur 2023-2025, la Banque de France envisageait le pic de cette spectaculaire hausse des prix des produits alimentaires « vers la fin du second semestre », soit en juin. Ces derniers augmenteraient ensuite plus lentement grâce à « la détente prévue sur le prix des intrants agricoles (...) et les prix internationaux des matières premières » selon la banque centrale. Ce tassement de l'inflation (notamment énergétique), associé à « une croissance plus élevée de la demande mondiale adressée à la France » ont amené la Banque de France à doubler ses prévisions de croissance pour 2023, soit une progression de 0,6% du PIB contre +0,3% envisagé dans ses projections de décembre. Suffisant pour redonner un peu de respiration au pouvoir d'achat hexagonal ?

(Sources : INFLATION EN FRANCE, Marine Raffray, mars 2023 / OÙ EN EST L'AGRICULTURE FRANÇAISE ? Thierry POUCH, janvier 2023)

VOTRE CONTACT

À la CAOG : Estelle **DONNE**

6 DOSSIER



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

COMME UN PARFUM DE SUD

Avec sa verrière installée en son cœur, les fleurs qui ornaient ses parois extérieures, ou encore les divers produits exposés par les agriculteurs, le fond du pavillon 7.1 du Parc des Expositions a pris, pendant neuf jours, un air de Sud, aux saveurs maralpines plus particulièrement, à travers le stand du Département des Alpes-Maritimes. Entouré des voisins du Var et du Vaucluse, il s'est affiché, entre le 25 février et le 5 mars, sur 80m². Avec comme thème mis en exergue pour cette édition: le savoir-faire lié aux parfums du Pays de Grasse, inscrit en novembre 2018 au patrimoine immatériel de l'Unesco.

Dossier réalisé par Harry Hozé
Crédits photos : Harry Hozé et CAOG

L'AGRICULTURE MARALPINE, ENTRE FIERTÉ ET ENJEUX

A travers des activités olfactives organisées par les partenaires du Pays de Grasse et du Musée international du parfum, le Département des Alpes-Maritimes a souhaité, cette année, mettre en exergue la richesse des plantes à parfum.

Deux jours après avoir officiellement ouvert ses portes aux visiteurs, soit le lundi 27 février en fin de matinée, le stand des Alpes-Maritimes a été inauguré par le président du département Charles-Ange Ginésy. Dans la foulée de la découpe du ruban de fleurs, les élus et représentants présents sur place ont évoqué les enjeux et problématiques rencontrés par les agriculteurs du Département, et rappelé le soutien que les diverses institutions leur accorderaient pour l'année à venir.

Le député des Alpes-Maritimes et président de la commission des finances du Département, Éric Ciotti, a déclaré : « *Le monde agricole mérite mieux que cette caricature qui lui est dépeinte. Alors, nous nous devons de défendre notre compétitivité et conforter nos agriculteurs, tout en restant attentifs à leur avenir* ». En écho à ces mots, Charles-Ange Ginésy a tenu à mettre en avant « l'engagement total » et « l'accompagnement constant » dont fera preuve, en 2023, le Département auprès des professionnels.

Six grands thèmes, en lien avec le plan d'action établi pour cette année, ont été mis en avant : la protection du foncier agricole, le soutien à l'installation des agriculteurs, leur accompagnement dans leurs démarches environnementales, le développement des circuits courts en faveur d'une alimentation collective durable et de qualité, le soutien aux filières agricoles, et la gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture du 06 et Jean-Philippe Frère, Président de la FDSEA, ont relevé un autre sujet pour lequel ils éprouvent une « véritable inquiétude » : celui de l'eau. « C'est une grosse thématique, qui implique la responsabilité de tous et face à laquelle il faut réagir de suite en trouvant des solutions », ont-ils martelé à tour de rôle.

Les différentes personnes ayant pris le micro se sont par ailleurs réjouies du grand nombre d'élus présents au Salon et sur le stand, « preuve qu'ils s'intéressent à ce domaine », du « bel abattoir à Puget-Théniers » ou encore du grand intérêt que suscitent les plantes à parfum.

Nouvelle éclosion pour les plantes à parfum

A travers des activités olfactives organisées par les partenaires du Pays de Grasse et du Musée international du parfum, le Département des Alpes-Maritimes a souhaité, cette année, mettre en exergue la richesse des plantes à parfum.

Si les savoir-faire liés aux parfums en Pays de Grasse sont inscrits au patrimoine immatériel de l'Unesco depuis novembre 2018, cela n'est en rien galvaudé. Les visiteurs du Salon International de l'Agriculture qui étaient de passage sur le stand des Alpes-Maritimes ont pu s'en rendre compte au travers d'expériences olfactives, conduites par le Musée international du parfum, et auxquelles ils ont pu prendre part.

Parmi elles, la création de sa propre fragrance, élaborée à partir de trois éléments : les notes de tête, les notes de cœur, et les notes de fond. Lors de cet exercice, chaque participant devait les intégrer dans sa propre fiole, en suivant les dosages de la formule du groupe Robertet. Pratique à laquelle se sont d'ailleurs essayés les différents élus et représentants de la Chambre d'Agriculture et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le lendemain, Sabine Tabra, médiatrice culturelle au MIP, et présente au Salon en qualité d'animatrice, proposait une session découverte des senteurs. Une activité plus personnelle que la première, puisqu'à partir d'odeurs appliquées sur des mouillettes, les intéressés devaient raccrocher cela à un souvenir, une saison, une couleur et une sensation.

Un nouvel essor, jusqu'à l'international

De temps à autre, au gré des questions et remarques de chacun, l'animation pouvait même se muer en cours d'histoire. « Au XIXe siècle, le secteur de la parfumerie représentait une très grosse activité. Beaucoup de personnes exerçaient dans ce domaine, et certains enfants n'allaient pas à l'école à la période des cueillettes. Mais avec la mondialisation et certains cycles d'intempéries, le Pays de Grasse a perdu quelques champs. Heureusement, aujourd'hui, le savoir-faire autour des parfums et des fleurs repart de l'avant. Cela se manifeste de différentes manières, que ce soit à travers l'installation de grandes marques dans la région (dont Lancôme l'année passée), l'exportation de l'expertise, ou l'effet de mode autour de la naturopathie qui connaît un véritable essor », note Sabine Tabra. Pour en expliquer l'origine de sa renommée, Charles-Ange Ginésy mettait en avant, sur le site du Département et en amont de l'ouverture du Salon, la « géographie maritime et montagneuse, [le] climat si propice à la diversité des fleurs, et [son] histoire. De là est née une industrie, la plus ancienne du territoire maralpin, dont l'expertise suscite aujourd'hui encore une admiration unanime. » Preuve en était, du 25 février au 5 mars au Salon International de l'Agriculture, où de nombreux visiteurs se relayaient sous la verrière-laboratoire du stand du Département, dans l'optique de « tout savoir » des plantes à parfum.

**AUJOURD'HUI,
LE SAVOIR-FAIRE
AUTOUR DES
PARFUMS ET DES
FLEURS REPART
DE L'AVANT**



VOS CONTACTS

À la CA06 : Tiphaine **LE BRIS** : 04 93 18 45 10
Élu référent : Jérôme **COCHE**

8 DOSSIER



Élus, représentants de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, ou encore agriculteurs étaient présents, cette année, au Salon International de l'Agriculture. Plusieurs d'entre eux se sont confiés sur l'importance d'assurer leur présence et les enjeux relatifs à cette année 2023.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

LE SOUTIEN DES ÉLUS

« Le Salon International de l'Agriculture constitue un lieu de rencontre et d'échanges entre professionnels et responsables publics, qui portent et qui doivent porter un accompagnement professionnel au monde agricole. A titre personnel, depuis mon accession à la présidence du Département, à travers la politique du Green Deal sur l'environnement, j'inclus l'agriculture comme un fer de lance de ma politique. Parce que la production agricole, à travers des circuits courts, présente des produits de qualité. Et aujourd'hui, il faut essayer de trouver, de former, d'inciter, d'inviter et de dire les joies de découvrir ce métier. Car on ne fait ce métier que si l'on est passionné. Et en cela, la passion est quelque chose que la Chambre d'Agriculture et la FDSEA sont en capacité de transmettre. Donc nous les aidons. Sur le foncier, ou encore sur l'aide à l'investissement pour la modernisation des exploitations agricoles. Nous leur donnons un coup de main pour diffuser les messages

Charles-Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes

dans nos collègues, auprès de notre jeunesse. Nous aidons les éleveurs à sortir des difficultés qu'ils rencontrent, notamment face à la sécheresse. Le SIA est aussi un lieu qui nous permet d'échanger avec les départements voisins sur des problématiques qui sont parfois similaires, parfois différentes, mais qui permettent de découvrir de nouvelles techniques. C'est un lieu d'innovation, et je découvre avec beaucoup de bonheur cette année un espace connecté, avec un carré qui présente de nombreuses et diverses innovations. Je pense que le numérique est en capacité d'aider nos agriculteurs. »



Alexandra Borchio-Fontimp, sénatrice des Alpes-Maritimes et présidente du Comité Régional du Tourisme de la Côte d'Azur

« A travers mon statut de sénatrice, je tiens à être présente au Salon de l'Agriculture, et plus spécifiquement sur le stand des Alpes-Maritimes, afin d'afficher

notre soutien aux agriculteurs. Nous avons la chance de compter au sein de notre territoire des agriculteurs de renom qui développent des produits de grande qualité. Il est donc important de leur montrer que nous sommes à leurs côtés. J'estime par ailleurs avoir comme mission de porter et défendre leurs revendications au sein de la chambre haute qu'est le Sénat.

Je considère également que notre territoire n'est pas suffisamment valorisé au niveau de l'agritourisme. Nous avons tout, comme d'autres régions d'Europe, mais nous ne sommes pas assez identifiés terre d'agritourisme. Alors, en tant que présidente du comité régional du tourisme de la Côte d'Azur, je viens aussi ici pour resserrer les liens et faire ce travail de recensement des activités ou des hébergements autour de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes, dans le but de les valoriser et d'attirer des visiteurs du monde entier qui seraient tentés de découvrir notre territoire grâce à ce domaine. »



Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

« Notre présence au SIA s'avère incontournable pour la simple et bonne raison que, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes que je représente, en partenariat avec le Conseil Départemental, a

pour mission, lors de cet événement, de mettre en avant les filières du département. Le département, justement, regorge de nombreuses

petites exploitations, non moins diversifiées les unes des autres, ce qui en fait sa particularité. Aujourd'hui, l'objectif est de privilégier au maximum les circuits courts pour valoriser et vendre au mieux nos produits. Les facteurs Covid-confinement, guerre en Ukraine et crise énergétique ont eu des effets non négligeables sur notre agriculture. Mais là où on nous avons de la chance, c'est que les consommateurs maralpains prennent conscience de l'importance de consommer local. Ce qui fait que, malgré toutes ces problématiques, nous arrivons, en valorisant nos produits, à avoir des exploitations viables. »

« Le premier objectif du SIA pour nous est de présenter une vitrine de l'agriculture maralpaine, qui est certes petite mais qui est néanmoins très riche dans sa diversité. Le deuxième objectif est le lobbying. Il est important pour nous de rencontrer des personnes avec qui nous n'avons pas toujours l'occasion d'échanger, qu'il s'agisse de ministres, de parlementaires ou de sénateurs, afin de leur faire passer des messages. Cette année, la problématique majeure est celle de l'eau. Nous n'avons pas encore réellement trouvé de solutions pour soulager nos agriculteurs, mais en attendant, il y a des choix politiques forts à faire. Et c'est en cela que réside le but de notre venue ici : de prendre ces décisions. Pour moi, il faut considérer les gens qui produisent de l'alimentation

Jean-Philippe Frère, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FDSEA) des Alpes-Maritimes



humaine comme indispensables, à l'image du raccordement à l'eau pour une habitation. Je préfère que certains manquent d'eau pour leur piscine et que les pelouses soient jaunes, mais que l'on puisse continuer à alimenter en eau les exploitations. »

Credit photo: mairie de Grasse



Jérôme Viaud, mairie de Grasse et président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse

« Cette année, nous avons à cœur de mettre en avant, devant l'ensemble des visiteurs de ce salon, la singularité de la culture de la plante à parfums. A Grasse,

nous avons voulu sanctuariser 70 hectares qui étaient promis à l'urbanisation. Nous avons retiré ces autorisations pour en faire de la terre agricole, et ainsi aider les producteurs de plantes à parfums, de fleurs, de roses centifolia, de jasmin, de lys de la madone, à venir s'installer dans la ville. Cela permet par ailleurs de conforter la filière du luxe, du haut de gamme et d'accompagner le retour des grandes maisons de parfumerie. Il était donc important pour moi, cette année, de porter un message un peu plus fort sur le plan national, et montrer que, grâce à nos partenaires que sont la Chambre d'Agriculture, le Département et la SAFER, cette culture de la plante à parfum est en train de se structurer dans le département. »



Miche DESSUS et Jean Paul DAVID, Président de l'ADM06, Conseiller Régional, Maire de GUILLAUMES, Vice-Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

DOSSIER



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

MSA, GROUPAMA ET ENEDIS

S'ENGAGENT AUPRÈS

DES AGRICULTEURS MARALPINS

Dans les 24 heures qui ont suivi l'inauguration du stand, le Département et la Chambre d'Agriculture ont signé trois conventions. Une avec la MSA, une avec le réseau de distribution électrique Enedis, et une autre avec l'assureur Groupama.

Nos élus n'ont pas manqué le rendez-vous d'échanges avec leur partenaire privilégié qu'est la MSA Provence-Azur où les Présidents Michel DESSUS et Mr HUTIN ont abordé les questions essentielles que sont les cotisations des exploitants, la collecte des besoins de prise en charge, les situations climatiques impactantes sur l'activité, le comité Mal être agricole.

Au-delà de l'opportunité de mettre en avant les richesses du terroir national, le Salon International de l'Agriculture constitue, pour tout professionnel, un rendez-vous incontournable permettant de trouver des solutions à chaque problématique rencontrée. A l'occasion de cette 59^e édition, le Département et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ont, à ce titre, signé deux conventions de partenariat.

La première, conclue avec l'entreprise Enedis dans la foulée de l'inauguration du stand, vise à aider les exploitants agricoles en vue de l'installation et du déploiement des équipements relatifs à la transition énergétique. Pour le gestionnaire du réseau de distribution électrique, il s'agit de faciliter l'accès, pour les professionnels du secteur, aux services qu'il propose, de les informer et les sensibiliser sur les risques liés au domaine électrique, et de les accompagner dans leur consommation. Quatre axes structurent cette collaboration : l'accompagnement et le suivi des projets des nouveaux

agriculteurs ; l'accompagnement dans la transition écologique à l'aide d'un meilleur suivi des consommations, des projets de raccordement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation collective ; le déploiement de bornes électriques permettant le développement de la mobilité électrique (smart agriculture) ; et enfin la mise en place d'actions de sensibilisation des risques électriques pour les agriculteurs.

Le lendemain, c'est avec l'antenne Méditerranée de la Groupama que la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes s'est liée. « *Nous sommes heureux d'être accompagnés par l'expertise de ce partenaire, engagé sur des sujets qui nous préoccupent* », s'est-on d'ailleurs ému au sein de la Chambre. Parmi les thèmes concernés, on retrouve les aléas climatiques sur les cultures, la réforme de l'assurance récolte, la réforme climatique, ou encore l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Concernant le premier point, la question

qui se posait était de savoir quelle était la place pour l'assurance paramétrique. A travers ce partenariat, l'assurance promet, notamment, d'accroître la résilience des exploitations agricoles face au dérèglement climatique. En outre, l'intervention de la solidarité nationale et la recherche d'universalité vont dans le sens de la pérennisation des exploitations face aux aléas climatiques. Les assureurs distribuant l'assurance récolte subventionnée seront les seuls, indique-t-on par ailleurs, à pouvoir indemniser les agriculteurs au titre de fond de solidarité nationale et de l'assurance récolte. Pour ce qu'il en est de la « succession » des exploitations agricoles, « *une urgence pour notre économie* » tel qu'estimé par les représentants de la Chambre d'Agriculture, le renouvellement des générations et la transmission de celles-ci sous-tend la pérennité de l'outil agricole en France, « *et plus généralement de notre souveraineté alimentaire* ».





Sarah de Cacqueray et Virginie Tollardo, toutes deux arboricultrices à Saint-Martin-Vésubie, représentent cette année les Alpes-Maritimes à travers le label Bienvenue à la Ferme exposé sur le stand du Département. Avec plusieurs objectifs pour elles : promouvoir leur exploitation, et profiter, a posteriori, de l'agritourisme.



BIENVENUE À LA FERME AVANTAGES ET NOUVEAUTÉS

Sarah de Cacqueray, cheffe d'exploitation d'Au Verger Saint-Joseph (spécialité petits fruits rouges), participe cette année à son premier Salon International de l'Agriculture. Derrière son stand, elle présente aux milliers de visiteurs, du bassin parisien et d'autres régions, son activité qui consiste à récolter les fruits rouges et autres fruits du verger familial, afin de les transformer en confitures. « *Nous faisons partie de ces petites exploitations qui arrivent à bien vivre grâce à la manne touristique qui vient en provenance du Mercantour. C'est pourquoi il est très important pour nous d'exposer ici, au Salon International de l'Agriculture. Notre objectif est de mettre en avant notre territoire, notre savoir-faire et notre activité d'une manière générale* », explique celle qui a repris, avec passion, le flambeau familial, et s'occupe de la fabrication des gelées, confitures, glaces, sorbets, pâtes de fruits, sirops ou encore vins aromatisés.

De son côté, **Virginie Tollardo** souligne « la fierté de pouvoir représenter [son] département ». « *Durant ce genre d'événement, nous pouvons montrer, à des personnes qui ne nous connaissent pas forcément ou qui découvrent notre activité, ce que l'on sait faire sur des petites exploitations, certes, mais qui sont néanmoins qualitatives* », ajoute **Papicultrice**, qui confectionne des **créations culinaires et cosmétiques à partir de produits de ses ruches et des plantes cultivées ou sauvages**, et qui proposait, cette semaine sur son stand, des bouquets garnis et autres tisanes détente et détox, avec une idée en tête : « apporter du Sud dans les assiettes de nos amis Parisiens ».

Chantal Bagnato, qui assure quant à elle le statut d'élue à la **Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes** en plus de son activité de **maraîchère à Saint-Blaise**, souhaite mettre en avant « la reconnaissance » dont elle et ses confrères et consœurs jouissent à travers « cette marque de la Chambre ». « *Quand tu vois la petite fleur sur un emballage, cela témoigne de la sincérité du produit vendu, et qu'il est issu de la ferme, à travers un circuit court* », note-t-elle.

Au-delà de ces nombreux avantages qu'apporte la marque à ses adhérents, le réseau Bienvenue à la Ferme propose, depuis cette année, une nouveauté : l'organisation d'anniversaires pour enfants en exploitation agricole. Lancée officiellement le dimanche 26 février au SIA, cette offre permet de compléter l'éventail de prestations proposées, et de satisfaire, ainsi, les plus jeunes autant que les moins jeunes.





SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

LES AUXILIAIRES, LE FUTUR

CONJUGÉ AU PRÉSENT

Face aux différents ravageurs qui handicapent parfois les exploitants agricoles, les auxiliaires sont indispensables, et ce pour plusieurs raisons.



Au Salon International de l'Agriculture, et plus particulièrement sur le stand des Alpes-Maritimes où échangent de nombreux agriculteurs, le message circule au gré de l'intérêt que chacun y accorde : « il est important que les producteurs prennent conscience que l'alternative des auxiliaires existe et s'avère très efficace ! ». « C'est l'avenir, mais il faut, pour que cela se manifeste à grande échelle, changer de mentalité », avance Jérôme Coche, l'un des trois derniers producteurs de violettes à Tourettes-sur-Loup, et qui se décrit lui-même comme l'un des précurseurs dans le département dans l'utilisation du phytoseiulus, acarien permettant de lutter contre l'invasion des araignées rouges.

Utiliser des auxiliaires pour un équilibre biologique

Face à cette évolution, et face à la crise que traverse la filière, les deux intervenants présents invitent à avoir davantage recours aux auxiliaires. « Il s'agit d'intervenir en préventif sur la culture horticole, réduire considérablement les pesticides et favoriser une régulation naturelle entre parasites et auxiliaires », précise Anaëlle Gabelle, conseillère en maraîchage et en arboriculture au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes. Analyse approfondie par Jérôme Coche : « Le but est véritablement de combiner tous les moyens de lutte contre les ravageurs, en utilisant essentiellement ceux qui ne sont pas composés de produits chimiques de produits chimiques, car les premiers au contact des pesticides, ce sont nous les agriculteurs. Alors, moins

j'ai recours à des traitements chimiques, mieux je me porte et mieux les consommateurs se portent. Pour cela, l'idée est de diminuer la population de ravageurs, sans l'exterminer pour autant. Car si on n'a pas de ravageurs, les auxiliaires n'ont pas de quoi se nourrir, et la biodiversité n'est plus maintenue. Il faut donc les accompagner du mieux possible, les mettre dans de bonnes conditions et les aider à se déplacer, malgré les pertes que cela peut induire au sein de son exploitation. C'est ce que l'on appelle le seuil de nuisibilité ».

A chaque problème sa solution

Pour lutter contre les araignées rouges, celui qui est également élu à la Chambre d'Agriculture brumise, par exemple, ses serres, dans le but d'y apporter de l'humidité et de favoriser ainsi le développement des « bons acariens » que sont les amblyseius et les phytoseiulus, lesquels apprécient des conditions chaudes et humides. De façon plus générale, la larve de chrysope s'avère très intéressante face aux pucerons du fait qu'elle est très vorace et qu'elle est efficace durant plusieurs cycles dans l'année. Si cette méthode de travail a « toujours existé » selon Jérôme Coche, l'agriculteur estime qu'il faut désormais que le CREAM (Centre de Recherches et d'Études Agricole Méditerranéenne) continue à se pencher sur le sujet pour comprendre à quel point le besoin est prégnant. Et, surtout, pour inciter les industriels à produire à plus grande échelle.

**COMBINER TOUS LES MOYENS DE
LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS,
EN UTILISANT ESSENTIELLEMENT
CEUX QUI NE SONT PAS
COMPOSÉS DE PRODUITS
CHIMIQUES**

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : Serge GRAVEROL



LE PALMARÈS



DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023

Dans la catégorie «Liqueurs»

🥈 Médaille d'argent pour l'EARL Maison du Citron de Menton pour son Limoncello Bio au citron de Menton dans la catégorie liqueurs de fruits

Dans la catégorie «Bières»

🥈 Médaille d'argent pour la Blue Coast Brewing Company pour sa bière blanche dans la catégorie bière blanche de blé avec EBC < 14, et trois de bronze pour sa bière blonde au gingembre, sa bière blanche à l'abricot et sa bière ambrée au rhum

🥉 Médaille de bronze pour La Mentounasc - SARL IGGP pour Bianca au citron de Menton, catégorie bière aux agrumes

Dans la catégorie «Epices et chocolats»

🥇 Médaille d'or pour Le Jas des Rochers pour son safran

Dans la catégorie «Miels»

🥈 Médaille d'argent pour Jean-Louis Lautard (apiculteur du Tignet) pour son Miel de Provence Toutes Fleurs dans la catégorie miel polyfloral ambré et foncé, et de bronze pour son Miel des Préalpes d'Azur dans la catégorie miel de montagne foncé

Dans la catégorie «Produits oléicoles»

🥇 Médaille d'or pour Gérard Ferry pour son huile d'olive de Nice AOP

🥉 Médaille de bronze pour Nicolas Alziari pour son olivade chèvre-amandes dans la catégorie spécialités à base d'olive

Dans la catégorie «Vins»

🥇 Médailles d'or pour la SCEA Domaine Saint-Jean pour son Bellet Blanc Millésime 2021 et pour son Bellet Blanc Millésime 2022

🥇 Médaille d'or pour l'EARL Domaine de la Source pour son Bellet Rouge Millésime 2020





Pour soutenir les entreprises (notamment agricoles) impactées par la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aides : le bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité, le Guichet d'aide au paiement des factures d'électricité, le report du paiement des impôts et cotisations sociales et l'étalement des factures d'énergie. Le point sur ces cinq niveaux de soutien.

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE AIDES 2023

1- Le bouclier tarifaire

Bénéficiaires

Uniquement les TPE avec un compteur électrique d'une puissance installée inférieure ou égale à 36 kVA et bénéficiant du tarif réglementé de vente (tarif bleu EDF) ou d'un tarif indexé sur le TRVe.

Dispositif

La hausse du prix est limitée à 15 % à partir de février 2023, comme pour les particuliers (par rapport au barème du Tarif Réglementé de Vente d'électricité publié par la Commission de Régulation de l'Énergie)

Comment

Pas de démarche : le fournisseur applique automatiquement le bouclier tarifaire.

70 % des TPE sont concernées.

NB : pour les TPE avec un compteur électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, qui sont au tarif du marché car elles ont renégocié ou signé un contrat en 2022, un bouclier s'applique avec une garantie de prix : un tarif annuel moyen de 230 €/MWh en 2023 (hors tarif d'acheminement TURPE). Attestation à transmettre au fournisseur d'énergie avant le 31 mars 2023.

2- L'amortisseur d'électricité

Bénéficiaires

- Les TPE non éligibles au bouclier tarifaire car leur compteur à une puissance supérieure à 36 kVA,
- Les PME

Dispositif

Coup de rabot sur la facture : l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité, le montant déduit sera affiché.

L'État va prendre en charge, sur 50 % des volumes consommés, l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/MWh, plafonné à 320 €.

Pour savoir si vous êtes éligible et connaître le montant d'aide potentiellement versé au titre de l'amortisseur, un simulateur en ligne est disponible « Dispositif amortisseur électricité » sur impots.gouv.fr.

Comment

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, la seule information dont aura besoin le fournisseur d'électricité est l'éligibilité de son client au dispositif.

Le consommateur devra donc retourner à son fournisseur l'attestation d'éligibilité au dispositif afin de pouvoir activer l'amortisseur pour le contrat donné.

Les fournisseurs mettent l'attestation à disposition de leurs clients par différents canaux (exemples : remplissage en ligne sur une page interne, transmission papier ou par mail du modèle d'attestation à remplir et à retourner).



3- Le guichet d'aides au paiement des factures de gaz et d'électricité

Bénéficiaires

Toutes les entreprises energo-intensives :

- TPE, PME (après application de l'amortisseur)
- ETI et Grandes entreprises

Dispositif simplifié depuis la période septembre-octobre 2022:

- Dépenses d'énergie sur la période de demande d'aide supérieures à 3 % du CA de la même période en 2021 ;
- Augmentation du prix sur la période de demande d'aide de 50 % par rapport au prix moyen payé en 2021 ;
- Aide générique plafonnée à 4 millions d'aide, pour les TPE/PME : aucune condition supplémentaire n'est requise ;
- au-delà régimes à 50 ou 150 M€ : conditions et formalisme renforcés (EBE, attestation de l'expert comptable..)

Comment

Sur l'espace professionnel impots.gouv.fr, messagerie sécurisée : « je dépose une demande d'aide ».

4- Le report du paiement des impôts

Bénéficiaires

Les TPE et PME en difficulté de trésorerie du fait de la crise énergétique.

Dispositif

Le report des charges fiscales doit soulager la trésorerie des entreprises. Exemples : CFE , IS (la TVA et le reversement du prélèvement à la source sont exclus)

Comment

Sur demande auprès du SIE (Service Impôt des Entreprises) compétent.

5- Les relations avec les fournisseurs d'énergie

Demander l'étalement des factures

Pour les TPE et PME en difficulté de trésorerie du fait de la crise énergétique.

Demande auprès du fournisseur d'énergie

En cas de renouvellement du contrat
Conseils de bon sens dans la « Check list Energie » sur le site economie.gouv.fr : 10 questions à se poser sur son contrat et sa facture.

En cas de litige

Ex : hausses disproportionnées de tarifs, pénalités de résiliation non contractuelles, délais de rétractation écourtés, etc
Les TPE peuvent saisir le Médiateur national de l'énergie, après réclamation préalable auprès du fournisseur.
Les PME et grandes entreprises peuvent saisir le Médiateur des entreprises ou le Médiateur interne des fournisseurs (EDF, ENGIE).

Période éligible (amortisseur et guichet)

Septembre et/ou octobre 2022
Novembre et/ou décembre 2022
Janvier et/ou février 2023
Mars et/ou avril 2023
Mai et/ou juin 2023
Juillet et/ou août 2023
Septembre et/ou octobre 2023
Novembre et/ou décembre 2023

Période pour déposer votre dossier

15 novembre au 28 février 2023
16 janvier au 31 mars 2023
20 mars au 30 juin 2023
17 mai au 31 août 2023
17 juillet au 31 octobre 2023
18 septembre au 31 décembre 2023
20 novembre 2023 au 29 février 2024
17 janvier au 30 avril 2024

VOS CONTACTS

Jean-Marc **BOUVET**
Conseiller départemental à la sortie de crise
À la CA 06: Jean-Luc **BELLIARD**
Conseiller énergie Chambre d'Agriculture 06

16 BIENVENUE À LA FERME



Crédit photos : Nadine Niel

CÉDRIC ET CHRISTIAN BRES, LA CULTURE DU CONTACT EN HÉRITAGE



De génération en génération, l'exploitation de la Famille Bres a su s'adapter au fil du temps.

Baignés dans la culture maraîchère Cédric et Christian ont repris l'activité.

Ce sont des cultures diversifiées en maraîchage, plein champ et en serres ainsi que la production d'œufs qui permettent une commercialisation toute l'année en vente directe. Nous diversifions notre production avec la production d'agrumes.

La vente directe c'est l'ADN de la famille, parents et grands-parents vendaient en direct à la ferme et sur le marché à Cannes.

Trois jours par semaine, à tour de rôle, nous sommes présents sur le marché. Pour nous c'est important le contact direct, apporter à nos clients des produits de saisons, cueillis chaque jour. Notre clientèle est fidèle et nous les retrouvons chaque semaine

Nous réalisons aussi la vente directe sur l'exploitation les mardis, jeudis et samedis matin. Nous sommes en plein cœur de la ville de Vallauris et les habitants du quartier nous connaissent et apprécient les produits. Pour compléter la gamme, nous avons proposé à un fromager et un apiculteur de venir sur place et vendre en direct.

Accueillir les visiteurs c'est aussi leur faciliter l'accès à la ferme (avec un parking c'est plus facile !)

Expliquer notre travail, et particulièrement notre démarche engagée dans la réduction significative de produits phytosanitaires, est essentiel pour le respect de l'environnement.

Chaque saison, nous mettons en place la Protection Biologique Intégrée (PBI) avec l'utilisation d'auxiliaires dans les cultures sous abri.

Intégrer le réseau Bienvenue à la Ferme 06 : c'est une évidence, nos grands-parents avaient le label. Renouer avec Bienvenue à la Ferme c'est aussi montrer aux clients que nous sommes producteurs, nous vendons en direct et nous proposons des produits de saison toute l'année. Et nos valeurs se retrouvent dans l'accueil des clients.

Bienvenue à la Ferme est un outil de communication, de promotion.

> Pour retrouver la famille BRES sur l'exploitation

Ferme Bres, Route de Cannes,
06220 Vallauris, 06 61 30 44 63
<https://www.facebook.com/fermebresvallauris/>

Pour en savoir plus /

Bienvenue à la ferme des Alpes Maritimes
www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca
<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes/>
FB bienvenue à la ferme
04 93 18 45 00

Formation : organiser et booster son événement à la ferme

Vous organisez une journée porte ouverte, des événements, sur votre exploitation ?

Nous vous proposons une formation d'une journée le 31 mai 2023 en région PACA

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et futurs agriculteurs qui souhaitent réaliser une journée sur leur exploitation.

Un événement sur sa ferme c'est aussi l'occasion de mieux se faire connaître et de vendre ses produits. Lors de cette journée nous aborderons :

- > la réglementation liée à l'accueil lors des événements, des exemples d'animation en se basant sur vos projets
- > la communication verbale, écrite, les réseaux sociaux ...

Cette formation fait l'objet d'une demande de financement auprès de Vivéa et sera prise en charge à 100% pour les exploitants et conjoints collaborateurs à jour de leur cotisation.

VOS CONTACTS

Nadine NIEL
Conseillère Bienvenue à
La Ferme de la Chambre d'agriculture 06
06 73 49 47 42
nniel@alpes-maritimes.chambagri.fr
Chantal BAGNATO
Elue référente Bienvenue à la Ferme 06

SÉCHERESSE: QUAND L'ÉPISODE SE FAIT CYCLE



Pour la deuxième année consécutive, notre département enchaîne un épisode de sécheresse aux conséquences graves pour nos agriculteurs, toutes filières confondues. Plus qu'une sonnette d'alarme, un véritable plan Marshall doit être engagé pour épargner leur activité...

Les caractéristiques du territoire

Le département des Alpes-Maritimes est un département à la géographie atypique, entouré par les Alpes à l'Est et au Nord, le massif de l'Esterel à l'Ouest et la Méditerranée au Sud. Il apparaît comme une ville-ruban coiffée par un château d'eau, le Mercantour, culminant à plus de 3 000 m. Il est considéré comme un département privilégié en matière d'alimentation en eau : si les pluies ne représentent que 900 mm annuel, la partie tombée sous forme neigeuse des sommets de plus de 2 000m permet une recharge abondante des nappes phréatiques.

Toute médaille à son revers, cette bénédiction présente un inconvénient de taille, l'isolement des infrastructures du bassin Rhône Alpes qui sécurise les départements de Provence voisin du bord de mer.

Se superpose à cet état des lieux géographique, un déséquilibre démographique important : 90 % de la population réside sur la frange littorale, soit moins de 10 % du territoire créant une pression foncière ayant pour conséquence un transfert d'usage des canaux d'irrigations agricoles, vers une utilisation d'alimentation en eau potable de l'immense Métropole allant de Menton à Mandelieu. Dont la première conséquence est la dépendance de l'Agriculture Maralpine à l'eau potable !

Une sécheresse longue est exceptionnelle

L'hiver 2021, le printemps 2022 et l'hiver 2023 ont été exceptionnellement secs (record de sécheresse des sols depuis l'existence d'enregistrement de ce paramètre), pas un seul mm de pluie en janvier et 21,50 mm pour l'ensemble du printemps contre 150 à 200 mm en année moyenne. Un automne et un hiver 2022 déficitaires de plus de 50 % sur les deux dernières années.

Fin mars début avril représente la charnière de la fin de la période de recharge (la végétation en dormance permet une migration des pluies pour recharger les aquifères (sources ou nappes), vers une période où la végétation consomme la pluviométrie et où débute l'irrigation des parcelles agricoles et espaces verts dont les surfaces sont significatives dans les Alpes-Maritimes.

Dès mars 2022, commençait le long chemin de croix vers un classement en crise de nombreux bassins versants. Du jamais vu sur la Riviera. Et pourtant, un an plus tard, l'épisode de sécheresse devient cycle. La période d'irrigation 2023 a commencé avec un handicap supplémentaire, les réserves souterraines étaient dans une situation d'étiage de fin d'été.

Les conséquences sur les différentes filières sont des plus alarmantes. Le 28 avril dernier, l'Hôtel du Département accueillait la présentation du 1er bilan de l'Observatoire départemental de l'eau ainsi que l'étude sur l'usage agricole de l'eau. Avec, entre autres projets pour la Chambre, celui de sensibiliser les élus à la menace particulière que cette sécheresse fait peser sur l'agriculture maralpine. Cette dernière, déjà économe en eau, doit elle-même être préservée. A suivre...

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : Jean-Luc BELLARD
Élu référent : Jean-Philippe FRÈRE



Adobe Stock | #573181206

ET SI ON PARLAIT BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

Quelques vidéos de l'association L214 sur la maltraitance en abattoir ont ému l'opinion publique. Ce type de communication ressort de façon régulière, tant et si bien que l'État a pris la décision d'imposer, au 1er janvier 2022, la mise en place d'un « référent bien-être animal » en exploitation, et de le faire se former.

Les espèces concernées à ce jour sont les volailles et les porcins, les ruminants intégreront le dispositif ultérieurement.

**C'EST UNE
NÉCESSITÉ
ÉCONOMIQUE
CERTES, MAIS
AUSSI UNE
SATISFACTION
ET UNE FIERTÉ**

De quoi s'agit-il ? Le concept de bien-être animal est une construction « humaine » en fonction de la façon dont l'homme « voit » l'animal. Il en découle une définition complexe, qui a beaucoup évolué au cours des siècles (car l'homme et l'animal sont indissociables : d'abord et toujours nourriture, puis outil de travail pour la traction animale, gardien, et enfin animal de compagnie...) et qui recouvre plusieurs domaines :

- > l'éthologie de l'animal
- > l'économie de l'entreprise : des animaux « bien soignés » ont des productions de qualité et en quantités supérieures (lait, viande, œufs...)
- > l'économie du consommateur
- > les tendances sociétales, éthiques, morales....

> le concept d'anthropomorphisme
Mais en clair ? Le concept de bien-être animal se traduit par l'ensemble de règles suivantes :

- L'absence de maladies, de lésion ou de douleur
- L'absence d'inconfort
- L'absence de faim, de soif ou de malnutrition
- L'absence de peur ou de détresse
- La possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce

Il est bien évident que tout éleveur apporte le maximum d'attention et de soins à son cheptel, c'est une nécessité économique certes, mais aussi une satisfaction et une fierté. Pour rappel donc, car cela est déjà bien connu et appliqué par les éleveurs en activité, voici une liste (non exhaustive) de bonnes pratiques à suivre pour respecter les recommandations du bien-être animal.



En reprenant les points ci-dessus, il est recommandé de :

- > Appliquer toujours « prévenir plutôt que guérir » : observer le cheptel, réagir vite en cas de symptômes, utiliser des matériels et équipements qui ne peuvent pas entraîner de blessures ou lésions, ne pas occasionner de mutilations (écornage, coupe des queues...) sans le vétérinaire ou sans produit anti-douleur, avoir une bonne pharmacie de base.
- > Connaître les dimensions minimales réglementaires par animal, avoir un bâtiment adapté, isolé correctement, sans humidité ou courant d'air, sortir, changer la litière régulièrement.
- > Apporter une attention particulière aux locaux destinés aux jeunes animaux : respect des températures recommandées notamment.
- > Connaître les besoins en qualité et quantité pour l'eau et les aliments, les adaptations en fonction des saisons, et apporter ceux-ci dans des dispositifs propres et entretenus, et en quantité suffisante pour que tout le cheptel puisse avoir accès à la nourriture et à l'abreuvoir
- > Avoir un comportement adapté avec ses animaux, une attitude calme, notamment au moment des chargements en caisses, en camion, être bien équipé et connaître les techniques pour attraper les animaux sans les faire souffrir.
- > Ne pas laisser des animaux seuls ou attachés.
- > Avoir des espaces de bâtiments et de parcours suffisants pour que les animaux puissent courir, voler, se percher, gratter, se mettre dans la boue (pour les porcs), avoir des « dérivatifs » (un animal qui « s'ennuie » va avoir tendance à s'attaquer à ses congénères et leur occasionner des lésions : picage en volailles, mutilation des queues en porcins).

Pour les nouveaux éleveurs, il y aura bien sur une partie « apprentissage » des normes (surfaces, températures). Pour tous, le bien-être animal demande une réflexion globale sur le système d'élevage et parfois de l'investissement dans du matériel plus adapté, voire la mise en place de nouveaux bâtiments.

VOTRE CONTACT

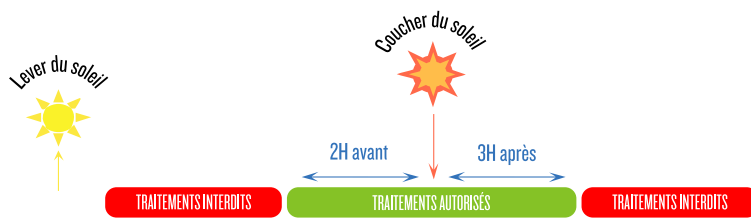
À LA CAOG : **Monique BASSOLEIL**



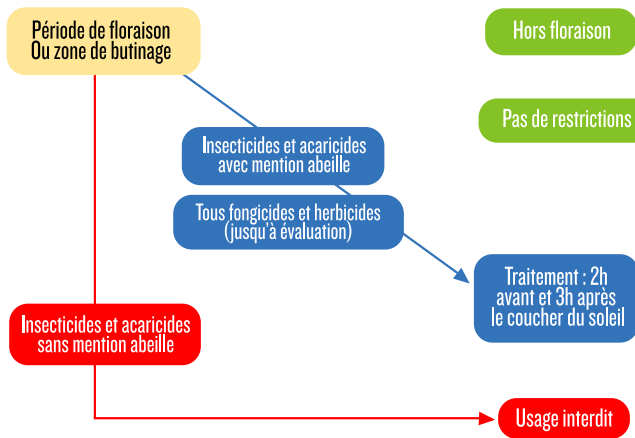


Arrêté du 20 novembre 2021

PROTECTION DES ABEILLES ET AUTRES INSECTES POLLINISATEURS VIS-À-VIS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES



Depuis le 1er janvier 2022, de nouvelles restrictions sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison et sur les zones de butinages sont entrées en vigueur. Pour protéger les insectes pollinisateurs, les traitements doivent être réalisés sur une période de **2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après le coucher de soleil** uniquement (l'éphéméride sert de référence).



Toutes les cultures sont concernées, à l'exception des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives, ainsi que tous les produits phytopharmaceutiques - insecticides, acaricides, herbicides et fongicides destinés aussi bien à l'agriculture biologique que conventionnelle - pour lesquels l'application est possible durant la floraison (de l'ouverture des premières fleurs à la chute des pétales des dernières fleurs).

Les traitements sous serres et abris ne sont pas concernés à condition qu'ils soient **inaccessibles aux abeilles** (abeilles domestiques, abeilles sauvages et les bourdons) et autres pollinisateurs durant la floraison

Il est important de rappeler qu'en période de sécheresse, même en absence de floraison et de zones à butiner, les abeilles et autres insectes pollinisateurs sont attirés par les gouttelettes d'eau issues de la pulvérisation.

Liste des cultures* qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

*la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs est une liste évolutive pour tenir compte des dernières données et connaissances scientifiques.

Espèces végétales non attractives

- Céréales à paille : avoine, blé, épeautre, orge, riz, seigle, triticale, tritordeum et autres hybrides de blé
- Autres cultures céréalières (hors sarrasin et maïs)

- Graminées fourragères (dont moha et ray-grass, hors maïs)
- Houblon
- Lentille
- Pois (Pisum sativum)
- Pomme de terre
- Soja
- Vigne

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : **Monique BASSOLEIL**

Le 14 février dernier, une cinquantaine de participants s'est rendue au CREAM de la Chambre d'Agriculture pour se tenir informé des nouveautés en matière d'auxiliaires pour lutter contre de nombreux ravageurs en horticulture florale et maraîchère.



CRÉDIT PHOTOS : SERGE GRAVEROL

LES PRINCIPAUX AUXILIAIRES UTILISABLES EN CULTURE HORTICOLE



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Cet après-midi organisé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la convention GREEN DEAL avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a eu un gros succès.

Exploitants agricoles, jeunes en parcours d'installation, responsables de jardins municipaux et entrepreneurs de jardins ont écouté les conseils donnés par les intervenants sur la protection biologique intégrée. Cette dernière permet de protéger les cultures des ravageurs en utilisant leurs propres ennemis naturels. Ces ennemis naturels, appelés auxiliaires de cultures, peuvent être des insectes, des acariens, des nématodes, des champignons ou enfin des bactéries. Il existe 2 types d'auxiliaires : les prédateurs où les larves et les adultes mangent leurs proies, et les parasitoïdes dont les larves se développent sur ou à l'intérieur d'un autre organisme que l'on appelle hôte, conduisant à sa mort.

L'utilisation d'auxiliaires limite la prolifération d'un ravageur et régule sa population de manière naturelle. De façon générale la protection biologique vise à réduire l'utilisation des pesticides et par conséquent la présence de résidus. Elle évite d'entraîner des phénomènes de résistance chez les organismes nuisibles tout en respectant l'environnement, et en diminuant les risques

pour l'agriculteur et le consommateur. Cette réunion d'information rentre par conséquent tout à fait dans le cadre de la politique de diminution des intrants voulue par les Chambres d'Agriculture de France et notamment notre Chambre d'Agriculture avec le soutien du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Au cours de cette réunion d'information le point a été fait sur les principaux auxiliaires, leurs cycles de développement, sur quels ravageurs ils opèrent, comment les lâcher, comment permettre leurs bons développements, et comment mieux les nourrir. Un document complet est à votre disposition sur simple demande par mail : sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr, les conseillers agricoles sont aussi à votre disposition pour en parler (Annaëlle GABELLE au 06 28 79 67 35 ou Romain CANTAREL au 06 28 79 67 41).

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : Serge GRAVEROL



22 CONSEIL STRATÉGIQUE



Le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) est un diagnostic de l'exploitation qui doit aboutir sur un plan d'actions construit conjointement avec l'auditeur et l'exploitant agricole.

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE : MODE D'EMPLOI

L'auditeur doit être agréé par les services de la DRAAF, c'est le cas de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes qui agit sur le numéro d'agrément : PA 01584, renouvelé le 30 janvier dernier.

Le diagnostic comprend une analyse du contexte de l'exploitation (type de production, organisation de l'entreprise, enjeux sanitaires et environnementaux), mais aussi les modes de production, principaux bio agresseurs, stratégies de protection des cultures, identification des produits utilisés susceptibles d'être retirés à court terme ou avec des impacts majeurs sur l'environnement ou la santé. Ce diagnostic doit servir à identifier les leviers pertinents pour le **plan d'action**.

Le **plan d'action** priorise les leviers pertinents qui pourraient être mis en œuvre sur l'exploitation, et estime l'impact sur les produits phytosanitaires.

Ces deux phases sont réalisées en concertation entre un conseiller d'une structure agréée (Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes) et l'agriculteur afin que le plan d'action soit cohérent avec ses objectifs, les possibilités technico-économiques de l'exploitant et ses projets à court et moyen termes.

L'ensemble des agriculteurs doivent pouvoir justifier de la réalisation d'au moins 1 CSP pour obtenir le certiphyto décideur pour leur renouvellement à partir du 1er janvier 2024. Il existe cependant 3 types de dérogation à la réalisation d'un CSP :

- Les exploitations certifiées AB ou en cours de conversion sur la totalité de leur surface
- Les exploitations certifiées HVE (Certification environnementale niveau 3)
- Les exploitations n'utilisant que des produits de bio contrôle à faible risque (attestation sur l'honneur obligatoire).

Dans le cadre de la réalisation d'un conseil stratégique phytosanitaire, seront aussi proposées des fiches CEPP (certificat d'économie de produits phytosanitaires). Ces dernières sont agréées et règlent des problématiques phytosanitaires. Dans les Alpes-Maritimes nous en avons recensé plus de 30, qui vous seront proposées lors d'un entretien CSP. Nous pouvons citer notamment :

- Proposition de variétés de tomates tolérantes à l'oïdium (fiche 42)
- Utilisation de la confusion sexuelle contre Tutta absoluta (fiche 51)
- Utilisation de filets anti insectes sur culture horticole (fiche 59)

Ou encore produits de bio contrôle pour la gestion des nématodes à galles (fiche 67)

En 2022 la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a réalisé 15 CSP, 30 sont à réaliser d'ici la fin d'année 2023.

Si vous désirez bénéficier d'un CSP, ou pour tout renseignement contacter Serge GRAVEROL et/ou Annaëlle GABELLE :
sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr
agabelle@alpes-maritimes.chambagri.fr

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : Serge GRAVEROL

LA FIN DU BAIL RURAL



Nous avons déjà vu comment former un bail rural, mais, une fois formé, ce bail finira par arriver à échéance.

Le preneur qui exploite les terres, et qui souhaite continuer à les exploiter, aura alors droit au **renouvellement automatique** de son bail.

Que le bail ait été conclu pour une durée de 9 ans ou de 18 ans, il se renouvelle pour une durée de 9 ans, aux mêmes conditions que le bail précédent.

Le bailleur peut bien évidemment accepter ce renouvellement, mais il peut également **refuser**, à condition de prouver, notamment, une faute du locataire, une cession irrégulière du bail, un changement de destination des lieux, ou que le locataire a atteint l'âge de la retraite.

Il peut également faire valoir son **droit de reprise** à certaines conditions précises.

Dans tous les cas, il devra faire signifier sa décision par un Commissaire de Justice (qui s'appelaient Huissiers de Justice jusqu'en juillet 2022) au moins 18 mois avant l'expiration du bail.

Avant son échéance, le bailleur peut également demander **la résiliation** (c'est-à-dire la rupture) du bail en cas de faute du preneur (défauts répétés de paiement du fermage, abandon des cultures, non-respect de clauses environnementales, sous-location ou cession irrégulière du bail, ...).

Il devra alors assigner le locataire devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux qui pourra prononcer cette résiliation.

Dans certains cas, la résiliation pourra aussi être prononcée en cas de retraite ou de décès du preneur, mais, dans ce cas, la résiliation n'est pas automatique, puisque les conjoints ou descendants du preneur, entre autres, ont droit à la poursuite du bail s'ils justifient avoir participé à l'exploitation durant les 5 années précédant le décès.

Le locataire peut également demander la résiliation du bail, par acte d'un Commissaire de Justice délivré 12 mois à l'avance, dans certains cas, notamment en cas de retraite, d'incapacité de plus de 2 ans, d'acquisition d'une ferme qu'il doit exploiter lui-même, ...

Il y a donc de nombreuses manières de mettre fin à un bail, mais le principe reste tout de même son renouvellement.

Toutefois, le bailleur peut aussi décider de **vendre ses parcelles**, à tout moment ; le preneur en place dispose alors d'un **droit de préemption** qui lui permet d'acheter en priorité les terres **qu'il cultive**, à condition d'être agriculteur depuis au moins 3 ans.

Il n'est cependant pas le seul à bénéficier de ce droit et je vous parlerai des droits de la SAFER dans mon prochain article.

CÉDRIC BIANCHI

AVOCAT ASSOCIÉ DE LA SC WABG
DROIT RURAL /
DROIT DES CONTRATS

AGENDA

MAI

Reunion du Comité d'Orientation Transmission
Installation (COTI)/ CREAM, La Gaude

JUIN

4 Fête du vélo/VÉLO BISTRO
/PARC ROBINSON, MANDELIEU-LA NAPOULE

6 Concours départemental oléicole
des AOP huile et olive de Nice

11 Fête des jeunes agriculteurs
/ SAINT-VALLIER-DE-THIEY

21 Colloque régional : la revalorisation des espaces agricoles
en Région Sud PACA/ MARSEILLE

25 Fête de l'agriculture maraîchine
/ LE ROURET



Chambre d'Agriculture
des Alpes-Maritimes

MIN fleurs 17 – box 85
06296 Nice Cedex 3

Tél: 04 93 18 45 00

Fax: 04 93 17 64 04

accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Horaires d'ouverture au public:
08h - 12h et 13h - 17h

[https://paca.chambres-agriculture.fr/
la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes](https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes)

Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes

Chambre d'agriculture
Des Alpes-Maritimes

VOS ÉLUS VOUS REPRÉSENTENT

02/02/2023 Comité sélection "installation agricole" LA GAUDE,
Jérôme COCHE

07/02/2023 Réunion d'information nouvelle programmation PAC
"élevage"

09/02/2023 Bureau CA06

09/02/2023 Comité technique Départemental SAFER, Jean-Philippe FRERE

07/03/2023 CDCFS et comité loup, Jean-Philippe FRERE

08/03/2023 Réunion d'information nouvelle programmation PAC
"maraîchage"

09/03/2023 Bureau CA06

14/03/2023 SESSION CA 06

21/03/2023 Comité de pilotage Projet Alimentaire Territorial
Départemental, Jean-Philippe FRERE

21/03/2023 AG GDS Michel DESSUS, Pascal LE LOUS

21/03/2023 Réunion sur les impacts agricoles des projets
d'échangeurs en rive droite du Var

23/03/2023 Assemblée Générale GROUPAMA Fédération des
Alpes-Maritimes Chantal BAGNATO

23/03/2023 Commission Installation CA06

28/03/2023 Signature de la charte du PODA (Plan d'orientation et
de développement agricole) - Saint Jeannet Chantal BAGNATO

07/04/2023 Signature de la Charte territoriale forestière des
Préalpes d'Azur

11/04/2023 Visite exploitations avec les élus sur Pegomas & Cannes
Claude VINCENTI

12/04/2023 CDPENAF Jean-Philippe FRERE

12/04/2023 Comité Pilotage Projet Alimentaire Territorial de la
Métropole Nice Côte d'Azur Michel DESSUS

13/04/2023 Comité Technique Départemental SAFER
Jean-Philippe FRERE

13/04/2023 AG MSA Provence Azur Chantal BAGNATO

19/04/2023 Comité ressource en eau Jean-Philippe FRERE

 Pleinchamp

Vos prévisions météo
en un coup d'œil

www.pleinchamp.com

